



Sénégal



Comment on accapare la terre

La saga Senhuile-Senethanol continue



RE:COMMON

Sommaire

Écrit par:

Lorenzo Bagnoli,
Maura Benegiamo,
Davide Cirillo,
Giulia Franchi

Photos par:

Maura Benegiamo,
Lorenzo Bagnoli

Graphique:

Carlo Dojmi di Delupis

juin 2015

Produit par:

info@recommon.org



RE:COMMON

Avec la collaboration de



Chapitre 1.

Les intérêts derrière le projet Senhuile-Senethanol

- Les débuts de la saga - Senhuile / Senethanol à l'époque de Fanaye
- La campagne africaine de Tampieri Financial Group
- Qui est donc derrière Senhuile-Senethanol ?
- Gora Seck et le front d'intérêt sénégalais
- Senhuile entre « vieux » et « nouveau »
- Les protestations des travailleurs
- L'accusé devient plaignant

Chapitre 2.

L'investissement Senhuile au Sénégal : un cas emblématique d'accaparement de terres

- Tout change pour que rien ne change
- Comment vont les choses du côté des relations avec la population ?
- Box: De combien de terre parle-t-on?

CHAPITRE 1

Les intérêts derrière le projet Senhuile-Senethanol

LORENZO BAGNOLI, GIULIA FRANCHI

Les débuts de la saga - Senhuile / Senethanol à l'époque de Fanaye

En 2010, Senethanol SA, une société établie à Dakar par des investisseurs sénégalais et étrangers, a signé un bail pour 20 000 hectares de terres avec la communauté rurale de Fanaye, dans le nord du Sénégal. Objectif du projet¹ : cultiver la patate douce pour la production de bioéthanol destinée au marché européen.

Les tensions politiques déchaînées dans la communauté et provoquées par l'arrivée d'investisseurs étrangers ont dégénéré en un conflit violent le 26 octobre 2011.

Le Sénégal entier a été bouleversé par la nouvelle de deux personnes tuées et vingt blessés graves. Le projet a été rapidement suspendue par le Président Abdoulaye Wade en réaction aux décès.

Le 20 mars 2012, le projet est de nouveau approuvé et délocalisé dans la zone périphérique de la Réserve naturelle du Ndiavel, où par un double décret² Wade reclasse 20 000 hectares pour des raisons d'utilité

publique les rendant disponibles pour les investisseurs. La transition se déroule entre les deux tours des élections présidentielles. Le président nouvellement élu, Macky Sall, qui avait basé une partie de la campagne électorale contre l'accaparement des terres dans le pays, décide de suspendre le projet, pour revenir sur ses pas seulement trois mois plus tard³.

Depuis juillet 2012, avant le déplacement dans le Ndiavel, le projet est mis en œuvre par Senhuile SA, un consortium composé principalement par les Italiens du Tampieri Financial Group et l'entreprise d'investisseurs sénégalais et étrangers nommée Senethanol SA.

Le fondateur de Senethanol SA est Dummai Benjamin, un entrepreneur israélien de naissance, ayant la double nationalité israélo-brésilienne. Dummai a plus de 30 ans d'expérience dans le secteur agroalimentaire, en particulier en Afrique et en Amérique du Sud, et un casier judiciaire dans lequel apparaissent deux chefs d'accusation pour évasion fiscale et fraude financière, ensuite prescrits. Depuis 2009, Dummai pense uti-

1 Protocol d'accord entre la communauté rurale de Fanaye et Senethanol, 30 mars

2 République du Senegal Décret 2012-366 du 20 Mars 2012 et République du Senegal Décret 2012-367 du 20 Mars 2012.

3 Décret 2012-448 du 3 avril 2012 abrogeant les décrets 2012-366 et 2012-367 et Décret 2012-882 abrogeant le décret 2012-448 portant abrogation des décrets 2012-366 et 2012-367



Photo © Maura Benegiamo

liser les subventions européennes pour produire du bioéthanol en Afrique et sa chance se présente un an plus tard au Sénégal, pays qu'il a connu pour la première fois à la fin des années '90. Aziz Dieye, ami de Dummai depuis la première visite à Dakar et ancien référent de Pricewaterhouse Coopers en Afrique de l'Ouest, lui conseille de choisir comme partenaire local l'entrepreneur Gora Seck, bien intégré dans le tissu politique sénégalais déjà depuis l'époque de la présidence Wade. Au sein de l'entreprise, Seck assure un canal de communication avec les institutions et les hommes d'affaires locaux. Au début, Gora représente les intérêts des Sénégalais au sein de Senethanol, l'entreprise dont, avec Dummai, il est le *frontman*. Mais à partir d'avril 2014, comme nous allons le voir, le scénario change radicalement.

La campagne africaine de Tampieri Financial Group

L'aventure en Afrique de Tampieri a été compliquée dès le début. La société de Faenza (Ravenne), qui depuis 1928 traite huiles et graines pour les transformer en énergie, opère au Sénégal depuis qu'elle a reçu du gouvernement du pays par le biais de Senhuile, 20.000 hectares de terre dans la Réserve d'Avifaune du Ndiel se trouvant dans la région de Saint Louis, à quelques dizaines de kilomètres de la frontière avec la Mauritanie. Selon le décret 367, 20 000 ha sont affectés à des investissements dans l'agro-industrie et autres 6500 à des communautés rurales pour des activités de développement destinées aux populations locales. L'entreprise a précisé qu'aucun coût de location n'était

prévu pour le terrain⁴, contrairement à ce qui avait été établi pour le projet à Fanaye. Cette fois, c'est l'État et non une « municipalité » qui met en location sa propre terre. En mai 2015 Tampieri prétend avoir investi 30 millions d'euros⁵ pour faire décoller sa filiale africaine. L'effort économique n'a pas empêché pour autant que le projet devienne l'un des plus controversés, débattu, contesté et politisé du continent africain. Comme nous le verrons, le projet a suscité les protestations de : la communauté d'éleveurs touchée par l'accaparement de terres indispensables à leur survie, d'anciens travailleurs licenciés affirmant que leurs droits n'ont pas été garantis, de l'ancien dirigeant dénoncé d'abord et devenu plaignant ensuite, engagé dans une guerre de société sans ménager les coups, et d'une partie de la société civile sénégalaise et internationale.

Depuis l'installation de Senhuile dans le Ndial beaucoup de choses ont changé et les dernières nouvelles que nous approfondirons plus loin ont convaincu certains acteurs loin d'être secondaires dans le complexe échiquier Senhuile-Senethanol, de commencer à parler pour raconter leur version des événements. Leur point de vue a révélé un réseau complexe d'intérêts croisés - et souvent contradictoires - entre industriels italiens et hommes d'affaires locaux, qui ont peu à voir avec le développement d'un pays, et encore moins avec la subsistance digne des gens qui l'habitent.

4 Entretien avec Davide Tampieri par Lorenzo Bagnoli e Germana Lavagna, mai 2014

5 http://www.senhuile.com/responsabilite/executive-summary/Executive_it.pdf

Qui est donc derrière Senhuile-Senethanol ?

Nous avons déjà essayé de répondre à cette question en novembre 2013 en publiant le rapport *Qui est derrière Senhuile - Senethanol - Les résultats d'une enquête sur un cas d'accaparement de terre au Sénégal*, écrit par Re : Common, GRAIN, Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS)⁶. À l'époque, plusieurs aspects sont restés obscurs. Les développements récents et les événements actuels ont contribué à lever un peu le voile de secret entourant l'investissement et ont permis de rajouter quelques morceaux à ce puzzle très complexe.

Senethanol, créée le 14 juillet 2010 pour produire du bioéthanol et tenter d'exploiter le potentiel des primes pour les énergies renouvelables⁷, est composée à 67 % par Abe International LLC, une société par actions enregistrée à New York par Benjamin Dummai. En effet, c'est l'entrepreneur israélo-brésilien qui, en suivant son propre modèle établi depuis un certain temps, en 2009 s'est doté d'une société offshore par le biais d'un *trustee*, Fidinam, basé en Suisse, qui est en charge de trouver qui puisse garantir la trésorerie et l'administration de son entreprise. Dans le cas d'Abe inter-

6 Téléchargeable sur : <http://www.recommon.org/chi-ce-dietro-senhuile-senethanol-i-risultati-di-un-indagine-su-un-furto-di-terra-in-senegal/> [Qui se cache derrière Senhuile-Senathol- Les résultats d'une enquête sur un cas d'accaparement de terre au Sénégal]

7 cf. Annexe 2, rapport *Chi c'è dietro Senhuile - Senethanol - I risultati di un'indagine su un furto di terra in Senegal*, édité par Re:Common, GRAIN, Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS)



Photo © Maura Benegiamo

national, il s'agit d'un cabinet d'avocats de Panama Icaza, González - Ruiz & Aleman (IGRA). « D'ailleurs – a déclaré Dummai dans un entretien avec les auteurs du rapport – j'ai toujours une société offshore ».⁸

Si c'est donc Dummai en personne, à travers sa filiale Abe international Llc – qui détient 67 % de Senethanol, les 33 % restants sont contrôlés par des actionnaires sénégalais, dont 23 % par Gora Seck. Viennent se rajouter les deux frères Abibou Lah Dieye et Abibou Dieye, qui possèdent tous les deux 5 %, et qui sont rentrés dans le projet à la demande de Seck en vertu de leurs contacts dans la région de Saly. Celle-ci, en effet, a été la première zone où Dummai avait pensé investir. Par la suite, la configuration du terrain s'est révélée être inadaptée.

À l'époque, Dummai était à la recherche d'acheteurs potentiels pour ses produits agricoles et a trouvé en Tampieri, au lieu d'un simple client, un partenaire solide avec du capital à investir. De ce qui ressort de nos reconstructions, à l'époque, Dummai aurait proposé à l'entreprise de Faenza de rentrer avec une participation de 51

% dans Senethanol, mais Tampieri, sans doute pour se protéger au cas où quelque chose irait mal, a préféré créer une nouvelle société. Par ailleurs, Tampieri avait vu dans l'offre de Dummai la possibilité de s'assurer une source d'approvisionnement de graines de tournesol au Sénégal, une de principales semences traitées dans les établissements de l'entreprise. La gestion en production propre aurait garanti un approvisionnement de la société mère de Faenza à un prix fixe, sans avoir à subir les fluctuations du marché sur les matières premières agricoles.

Le 26 juillet 2011, est la date d'enregistrement de Senhuile, qui, avec un capital initial de 15.000 euros, nait contrôlée à 50,9 % par Tampieri Financial Group, à 48,9 % par Senethanol (et donc par Dummai par le biais d'Abe International Llc), à 0,1 % par Gora Seck, et le restant 0,1 % par Alessandra Tampieri⁹. Le 0,1 % de départ de Gora Seck est loin d'être un détail sans importance, il établit et met en évidence le rôle essentiellement politique qu'il joue dans les investissements de Senhuile. Seul partenaire sénégalais, il compte parmi ses connaissances des entrepreneurs, des autorités religieuses et politiciens proches du gouvernement. Seck est de fait le protagoniste incontesté dans les premières phases de l'investissement, autant à Fanaye que dans le Ndiel, il est celui qui a su faire bouger les bons canaux pour faciliter les concessions de terres et qui a mené les premières tentatives de médiation entre Senhuile et la population. apparaît dès le début comme garant politique du projet, en commençant par intégrer dans la société

⁸ Entretien avec Benjamin Dummai, Dakar, 25 avril 2015, par Lorenzo Bagnoli

⁹ Déclaration de Souscription et de versement (25 juillet 2011)



Photo © Maura Benegiamo

té des hommes influents dans les régions impliquées dans le projet. En particulier, du registre des sociétés certifiées il apparaît que Gora Seck a des intérêts en commun avec un ancien haut fonctionnaire du Ministère des Mines sénégalais, Ibrahima Basse, avec qui Seck partage des actions dans deux sociétés, Carbomines SA et Café du Sénégal. En tout cas, son nom ne apparaît pas dans Orbis, la banque en ligne avec les documents des tous les entreprises mondiales. Sur cette database il y a seulement le nom de Tampieri comme propriétaire du 51% de Senhuile.

Gora Seck et le front d'intérêt sénégalais

Il prétend s'être fait tout seul, Gora Seck, Président du Conseil d'Administration de Senhuile,, l'homme qui a survécu au tremblement de terre entrepreneurial qui a conduit à une fracture irrémédiable entre Dummai et Tampieri que nous vous

raconterons plus loin. Dans cette guerre entre sociétés Gora Seck a pris le parti de la famille italienne, malgré avoir commencé l'aventure dans le bioéthanol aux côtés de Benjamin Dummai. Gora Seck est propriétaire de onze sociétés, dont trois font partie d'Ecapis Groupe. Deux d'entre elles, Horizon SA et Janta Bi Energy ont obtenu des contrats pour fournir des services à Senhuile¹⁰. L'agrobusiness, cependant, n'a jamais été le secteur de Seck, qui dans une interview dit avoir le rôle de « garantir auprès de son pays que Senhuile soit un projet pour l'autosuffisance alimentaire du Sénégal »¹¹.

L'empire de Gora Seck va de sociétés qui produisent des panneaux solaires jusqu'à la

10 Ci-dessous l'adresse d'Ecapis Group, propriété de Gora Seck, où sont mentionnés les travaux de Jant Bi Energy et se trouvent des photos d'Horizon SA, dont les auteurs sont en possession d'un brouillon du contrat du 18 avril 2014. <http://ecapigruppe.com/?lien=5&col=rubrique&rub=%20Réalisations>;

11 Entretien à Benjamin Dummai, Dakar, 25 avril 2015, par Lorenzo Bagnoli

Carbomines, société minière de charbon. Parmi ses actionnaires, apparaît justement Ibrahima Basse, un ancien haut fonctionnaire du ministère des Mines et personnage lié à l'administration Wade. Le nom Ibrahima, apparaît dans les métadonnées du site d'Apix, l'agence sénégalaise qui facilite la création d'entreprises à capitaux étrangers dans le pays. Ce serait lui qui aurait ouvert le domaine du site. En outre, Basse aurait joué un rôle clé dans le parrainage d'Apix en Afrique de l'Ouest. En effet, en février 2011, il a été envoyé par le gouvernement à Bamako, au Mali, pour un atelier sur la façon d'attirer les investissements étrangers¹² parrainé par coopération du Luxembourg.¹³

Avec l'élection de Macky Sall, un nouveau personnage tient la vedette, qui selon les journaux sénégalais est le principal bailleur de fonds de la campagne électorale de Macky : Harouna Dia. Dia, comme Seck, appartient à la communauté des Tidjane, confrérie musulmane décisive pour le déroulement des élections au Sénégal et qui se base sur la pensée du théologien Ahmed Tijani. Les Tidjane représentent le *khalifa*, précisément une confrérie coranique, la plus influente du pays (ils représentent 51 % des musulmans¹⁴) et ont à Tivaouane leur ville sacrée. Gora est également le comptable du Dahira (traduction littérale: place d'éducation et de valeur) Coscas à Tivaouane. Originaire de Tivaouane est aussi Cehick Cheikh Tidiane Sy, cadre de

12 http://unctad.org/sections/dite_edb/docs/dite_edb_0030_en.pdf

13 Collecte d'information pour ce rapport par AGI - Agenzia Giornalistica Informativa

14 <http://www.afrik.com/article7923.html>

banque et fils d'un dignitaire de la famille Sy, qui a travaillé pendant un laps de temps à Senhuile. Les habitants de Ndiel, au début août 2012, se sont mis en contact avec Harouna Dia grâce à un *marabout*¹⁵, un guide spirituel, prêchant dans la région et qui le connaît. Ainsi certains représentants et porte-parole de la communauté (y compris Djibi Ba, aujourd'hui grand partisan de Senhuile, BayalSow, Oumar Ba, Amadou Ka et Gourghi Sow) sont allés en visite à Dakar pendant trois jours pour le rencontrer et lui demander son intercession auprès du Président afin de retirer le décret présidentiel qui avait accordé les 20 000 hectares. Selon les représentants de la communauté¹⁶, il n'y aurait eu aucune marge de négociation¹⁷, sinon la réduction des hectares de terre à 10 000 ha. Telle est la promesse d'Harouna Dia à la fin de trois jours de négociations en août 2012 lors d'une des rencontres à son quartier général, l'hôtel Radisson Blu sur la Corniche Ouest, à Dakar. Là même où il avait orchestré la campagne de Macky, quelques mois plus tôt. Parmi les participants, il y a aussi le ministre du Budget de l'époque, Abdoulaye Daouda Diallo¹⁸ (maintenant à l'Intérieur). Mais personne de l'Agriculture. Initialement, selon les représentants de la communauté, Harouna Dia semblait réellement intéressé par la médiation,

15 Entretien avec Amadou Ka par Maura Benegiamo e Davide Cirillo, 18 mars 2014, Saint Louis.

16 Entretien avec Amadou Ka, Gourghi Sow, Bayal Sow par Maura Benegiamo e Davide Cirillo, 17 avril 2014, Saint Louis.

17 Entretien téléphonique avec Salif Ka par Maura Benegiamo e Davide Cirillo, 2 mai 2014

18 <http://www.gouv.sn/Monsieur-Abdoulaye-Daouda-Diallo,1485.html>

bien qu'ils ait affirmé que la négociation avait commencé quand les jeux étaient déjà faits. Toutefois, même la promesse de réduire l'impact de l'investissement n'a pas été maintenue, en parallèle aux jours de négociations, le président sénégalais signait le décret qui remettait en vigueur ce qu'avait déjà établi son prédécesseur Wade, confirmant la licence de 50 ans à Senhuile-Senethanol. Pourtant, selon la presse sénégalaise au moment de Fanay, Macky déclarait qu'il n'aurait pas vendu pour 500 millions de francs -le prix pour la location de la terre- 20.000 hectares au détriment de populations dans le besoin¹⁹. Pour ensuite décider de la céder, et gratuitement.

Quel est le vrai but de Harouna Dia dans ce match, alors ? La question se pose justement parce que, dans les négociations il semble avoir suivi son propre ordre du jour. En lisant la reconstruction des tensions précédant la signature du décret, on voit qu'il n'était ni avec les habitants ni du côté de l'entreprise, ni à proprement parler avec le gouvernement. Les doutes s'épaississent autour des raisons du succès de Harouna Dia en tant qu'entrepreneur « particulier » dans les couloirs du pouvoir. Les médias locaux, sans crainte de démenti, racontent que son bureau est situé à côté de celui du président Macky Sall, bien qu'il n'ait pas de rôle au gouvernement. Au contraire, à l'époque Dia avait renoncé au rôle de ministre de l'Agriculture²⁰. Il est



Photo © Lorenzo Bagnoli

né à Wendou Bosséabé, dans la région de Matam, dans une zone similaire à celle du Ndiel, non loin des rives du fleuve Sénégal. Ici vivent les Peuls, le même groupe social majoritaire au Ndiel et auquel appartient aussi le président Sall. Certes, ses liens avec le président viennent aussi de cette origine ethnique commune. Dans son village natal Harouna est surnommé « *Baba Copré* » (Pâpa argent dans la langue *pulaar*) en raison de ses immenses ressources financières. Il a investi des millions de francs dans la région pour réaliser diverses cultures, notamment céréalières²¹. Voici pour ce qui est de l'histoire récente, faite d'intrigues politiques et œuvres philanthropiques dans la région natale, capitalisées au moment du vote. Ensuite, il y a son passé de voyageur, il a souvent habité aux États-Unis, où Il est allé en tant qu'étudiant au milieu des années quatre-vingt. A son retour au Sénégal, il commence à travailler avec l'ONG américaine Africare. Jusqu'au 2005, il a été membre de la West Africa International Business Linkages, une association américaine qui aide à faire du business avec les meilleurs entrepreneurs africains. Sa collaboration étroite avec les États-Unis

19 <http://farmlandgrab.org/uploads/attachment/WALF-6-SEPTEMBRE-2013.pdf> – Article “E Macky ha firmato sotto pressione” [“Et Macky a signé sous pression”]

20 <http://www.jeuneafrique.com/139842/politique/s-n-gal-harouna-dia-un-ami-dans-l-ombre-de-macky-sall/>

21 http://www.lexpress.sn/Wendou-Bosseabe-un-pole-de-developpement-economique-grace-a-Harouna-Dia_a9158.html

ces derniers mois a soulevé des inquiétudes. En effet, dans les médias sénégalais on a parlé d'un grand groupe américain intéressé à acquérir le contrôle des licences dont dispose maintenant Senhuile-Senethanol. Comme le confirme Benjamin Dummai, puisque le gouvernement déclare officiellement ne plus vouloir vendre la terre, les milliers d'hectares de licences accordées à Senhuile-Senethanol sont une denrée rare²². Le même Dummai affirme avoir reçu plusieurs propositions pour céder sa part²³.

Senhuile entre « vieux » et « nouveau »

Le 16 mai 2014, Benjamin Dummai, directeur général de Senhuile SA, est arrêté par la police sénégalaise.

Le 24 avril de cette même année, lors d'une réunion spéciale du Conseil d'Administration, il avait déjà été relevé de ses fonctions en tant que Directeur général de la société, et remplacé par Massimo Castellucci, administrateur de Tampieri Financial Group en Italie depuis 2008, et de Senhuile à Dakar depuis décembre 2013. Selon les médias locaux²⁴, Dummai serait accusé d'avoir détourné près d'un demi-million de dollars.

Face à la pression croissante, Tampieri décide ainsi de chercher des solutions appropriées pour sauver la face et son

investissement, en réalisant un applaudi changement d'équipe pour la gestion du projet. Après un grand effort de communication, les dirigeants de Faenza ont rendu effective la déclaration solennelle accordée à la presse le lendemain de l'arrestation de Dummai²⁵, dans laquelle ils affirmaient la nécessité pour l'Italie de reprendre le contrôle du projet et d'essayer de recoller les morceaux là où la « vieille gestion » avait semé malaise, mécontentement et, surtout, déficits budgétaires. L'organisation du projet repart ainsi avec le nouveau directeur général qui se prépare à raconter une nouvelle histoire, au son de trois mots d'ordre : « innovation, développement, intégration. » Un défi complexe, que la société déclare néanmoins être prête à relever maintenant qu'elle s'est dotée d'une nouvelle structure²⁶. « Dans la zone de plantation - assure Castellucci - depuis que Dummai n'est plus là, on a commencé à travailler. On a fait une première étude de faisabilité des cultures, chose qui n'avait jamais été faite auparavant, et nous avons commencé à planter des graines et changer le système d'irrigation, car la façon dont il avait été conçu ne faisait que disperser des ressources. Et en février (2015 -NDLR) sont arrivés les premiers résultats. Nous avons identifié une superficie de 10.000 hectares sur 20.000, donnant ainsi une première dimension au projet. Nous avons commencé par en cultiver deux mille avec du riz, des arachides, du maïs. Depuis dé-

22 Voir encadré « De combien de terre parlons-nous? »

23 Entretien avec Benjamin Dummai par Lorenzo Bagnoli, Dakar, 27 avril 2015

24 http://www.ndarinfo.com/SEN-HUILE-le-DG-Benjamin-Dummai-defere-au-parquet_a8766.html

25 <http://farmlandgrab.org/post/view/23567>

26 http://www.seneneews.com/2015/04/12/itw-du-we-ek-end-massimo-castellucci-dg-de-senhuile-le-secteur-prive-en-afrique-peut-jouer-un-role-extremement-important-pour-le-developpement-du-continent_122044.html

but février, la récolte du maïs a commencé, avec un excellent rendement »²⁷.

Malgré les efforts, les sourires et le soutien des institutions, le projet au Sénégal continue à ne pas satisfaire le Collectif pour la défense des terres du Ndiael (KODEN), qui persiste à s'opposer fermement à l'accaparement de terres que celui-ci implique²⁸. « La concession de 20 000 hectares occupés par des éleveurs et des agriculteurs du nord du pays à la société Senhuile était une erreur historique », avait déjà déclaré le KODEN à la fin de 2014 dans une lettre envoyée au Président de la République du Sénégal²⁹, pour demander son intervention immédiate pour que cette terre soit rendue à ceux et celles qui ne peuvent survivre que grâce à elle.

Ardo Sow, membre du collectif, est opposé au projet. Même des années après son installation, il prétend que « comme au début, les éleveurs et les agriculteurs du Collectif continuent de demander que l'entreprise s'en aille et laisse ces terres libres pour leurs cultures et pour l'élevage. Ils changent de produit chaque année : d'abord c'était la patate douce, ensuite les graines de tournesol, maintenant maïs, riz et arachides : ils ne savent pas quoi faire »³⁰. Même l'ancien Directeur général Benjamin Dummai fait valoir que la production est aujourd'hui inférieure à ce qui était prévu pour ses premières récoltes « pilote ». Dum-

mai rappelle avoir commencé à vendre à l'entreprise Grand Moulin de Dakar (en bref GMD) et avoir eu une négociation en cours avec General Electric, partenaire de la société sénégalaise d'énergie Senelec. Le but était d'utiliser les déchets agricoles pour produire de l'électricité. Selon Dummai tous ces contrats auraient ensuite avorté. La nouvelle direction, bien sûr dément tout, et contre-attaque : « Lors de la gestion Dummai il n'y a pas eu de récolte ni de maïs ni de riz, il n'y a pas pu avoir de ventes non plus. S'il y a eu production et vente, comme le déclare Dummai, une nouvelle hypothèse d'infraction de sa part s'esquisse, car il n'apparaît rien de tout cela dans les livres des comptes.

Les premières productions ont commencé avec la nouvelle gestion qui, ne l'oublions pas, s'est installée depuis un an seulement, après la révocation de Dummai.

(...) Le contrat avec Grand Moulin de Dakar a été conclu en conformité avec la nouvelle direction de GMD. Comme Dummai, le Directeur général de GMD a également été révoqué et remplacé par un nouveau DG (Directeur général -NDLR). Des poursuites judiciaires sont menées par GMD également contre son ancien DG, Emile Elmalem.

Les contrats signés par Dummai et Elmalem sont étudiés par la justice sénégalaise, puisque l'apparente nature commerciale cachait des opérations d'une autre nature qui heureusement n'ont pas été réalisées, puisque la révocation de Dummai et Elmalem est survenue avant. Aujourd'hui, les Directions générales de Senhuile et GMD se sont déjà rencontrées pour se mettre d'accord pour une action commune contre Dummai et Elmalem, et pour amorcer des

27 Entretien Skype avec Massimo Castellucci, 26 mars 2015

28 <http://farmlandgrab.org/post/view/24454-ndiael-marche-des-populations-contre-senhuile>

29 <http://farmlandgrab.org/post/view/24146-senegal-message-from-the-collective-of-the-37-villages-of-the-ndiael-region-to-the-president-of-the-republic>

30 Entretien Skype avec Ardo Sow, 28 mars 2015



Photo © Maura Benegiamo

rapports. (...) Nous ne savons rien de ce que Dummai a pu faire en tant que personne physique ou par le biais d'une de ses sociétés. Senhuile n'a jamais eu et n'a pas l'intention de mener des activités autres qu'agricoles. Aucun accord n'a jamais été signé par Senhuile avec Senelec ou General Electric ».³¹

Les protestations des travailleurs

Mais les problèmes auxquels doit faire face la « nouvelle gestion » ne sont pas finis. La décision de licencier 71 personnes³²,

31 Entretien par mail, par Lorenzo Bagnoli, 30 juin 2015

32 <http://farmlandgrab.org/uploads/attachment/senhuile2.pdf>.

également justifiée par la nécessité de « redresser » les mauvais choix de la « vieille gestion », a suscité les protestations des travailleurs et l'intérêt de la Confédération Démocratique des Syndicats Libres du Sénégal (CDSL). Lors d'une visite dans la région de Saint-Louis, où siège l'entreprise, le Secrétaire général de la CDSL a déploré les conditions de travail difficiles des employés, en réclamant aux autorités³³ de réagir rapidement pour permettre aux employés de consolider leurs positions. Le nouveau Directeur Général Massimo Castellucci, en avril 2015 a déclaré n'avoir licencié que 12 travailleurs pour des raisons économiques, sur les 71 déclarés par

33 <http://www.lasignare.com/INQUIET-DE-LEUR-SORT---Les-travailleurs-de-Senhuile-envisagent-de-tenir-un-sit-in-et-une-marche--audio---article-1350.html>

les syndicats. Selon la nouvelle direction de Senhuile ils auraient tous été embauchés par Benjamin Dummai sans qu'il y en ait vraiment la nécessité. En revanche, Hamadine Moctar Kane, ancien responsable de l'impact environnemental du projet depuis l'époque de Fanaye, parle de 17 travailleurs ayant déjà été licenciés (il en fait partie) rejoints par 54 autres qui dans un premier temps avaient accepté un accord avec la société. C'est ce qui apparaît dans le conflit du travail ouvert par la CDSL.

Le relevé de compte bancaire de Hamadine, annexé au dossier du conflit du travail que nous avons visionné, montre que sur son compte de dépôt, entre novembre 2011 et novembre 2014, ils manquent 6,2 millions de francs par rapport à ce qui avait été convenu par contrat. Son salaire était l'un des plus élevés, étant donné son rôle de gestionnaire et technicien environnemental du projet. Le salaire mensuel stipulé par le contrat était de 561 410 francs par mois.

Hamadine et les autres travailleurs étaient au courant des difficultés économiques de l'entreprise. Mais la crise, disent les travailleurs, n'a touché que le personnel local. En effet, la majorité des postes avec des contrats à durée indéterminée ont été remis aux Italiens. Selon la presse locale en août 2012³⁴, la « mise en valeur » de la région prévue par le contrat qui a permis à Senhuile-Senethanol d'obtenir l'exploitation des terres aurait dû créer 5 000 emplois. Pour l'instant, la très grande majorité des emplois obtenus ne sont que journaliers. Parmi les documents en possession

34 http://www.leral.net/Le-projet-sen-huile-sen-ethanol-une-nouvelle-opportunit e-de-developpement-pour-le-walo_a51289.html

du syndicat, il y a aussi la retranscription d'une conversation qui a eu lieu entre un employ e, le directeur g en eral de la soci et e et d'autres t emoins³⁵. Comme indiqu e dans la retranscription, cet  episod e aurait eu lieu le 18 f evrier 2015 avec le travailleur Babacar Mbaye, qui a demand e un rendez-vous  a Castellucci pour avoir des informations concernant le licenciement.  A cette occasion, le Directeur g en eral aurait dit qu'« au S en egal il n'y a pas d'ing enieurs comp etents en horticulture.  A partir de maintenant, les travailleurs s en egalais n'auront plus droit  a un salaire sup erieur  a 100.000 francs par mois ». Contrairement  a ce qui appara t dans le conflit du travail, explique Castellucci, la soci et e avait tout de m eme propos e  a tous une indemnit e de pr eavis et de cong e de trois mois pour tous les travailleurs, y compris ceux avec contrats  a dur ee d etermin ee³⁶.

Selon la presse s en egalaise³⁷, en f evrier Castellucci aurait licenci e presque tous les travailleurs engag es sur les plantations de riz : 12 permanents et plus de 300 journaliers. Il restait donc seulement deux permanents avec 20 saisonniers, qui n'auraient pas  et e en mesure de cultiver plus de 100 hectares entre les villages de Guiladou et Colonat, contre les 2000 hectares pr evus par la soci et e³⁸.

35 <http://farmlandgrab.org/24590>

36 <http://www.farmlandgrab.org/post/view/24509-massimo-castellucci-dg-de-senhuile-sa-malgre-les-departs-negoci es-senhuile-sa-compte-218-emplois-directs>

37 <https://www.dropbox.com/s/60t91he6crqy22m/senhuile2.pdf?dl=0>

38 Aussi, Monsieur Castellucci a affirm e semer 2000 ha de riz, ce qui ne correspond pas  a la r ealit e. Ayant licenci e la presque totalit e des employ es en charge du secteur du riz (une dizaine de permanents et plus de



Photo © Maura Benegiamo

Malgré les coupes dans le personnel, Senhuile a augmenté son capital social de 10 millions à 3 milliards de francs CFA (d'environ 15 000 euros à 4,5 millions d'euros). Quant à cette manœuvre inattendue, la presse locale³⁹ se demande s'il s'agit de « maladresse ou d'incohérence. »

À ce sujet, nous avons demandé des éclaircissements directement à Tampieri, qui déclare que « L'augmentation du capital social de Senhuile a été faite, comme requis par la loi sénégalaise, pour couvrir les pertes de la société. Il a été souscrit entièrement par l'actionnaire majoritaire Tampieri Financial Group, car les autres n'ont pas adhéré à l'entreprise ».

Néanmoins, cette augmentation de capital social ne passe pas inaperçue, et a des implications directes sur la structure de l'entreprise, qui, à ce jour, comme indiqué par Tampieri même, est désormais compo-

sée comme suit : 82% Tampieri Financial Group SpA, 17,85% Gora Seck, 0,15% Senethanol⁴⁰.

Une différence non négligeable par rapport à ce qui figurait dans la Déclaration de Souscription et de Versement du 25 juillet 2011, l'acte de naissance de l'entreprise.⁴¹ Et l'ancien Directeur général Dummai ne semble pas disposé à passer sous silence cette manœuvre.

L'accusé devient plaignant

Alors que la « nouvelle gestion » est en train de se réorganiser, arrive la dernière bombe. Le 18 mars 2015 Benjamin Dummai passe à la contre-attaque, en contre-accusant la nouvelle direction de Senhuile, et les gros bonnets du Groupe Financier Tampieri.⁴² En effet, après cinq mois

300 journaliers et saisonniers), les deux permanents qui restent pour gérer ce secteur avec 20 journaliers n'ont pu semer que 100 ha pour cette saison, ceci est visible à l'œil nu entre le village de Guiladou et Colonat où se trouvent les plantations de riz de Senhuile, alors que le gouvernement du Sénégal établit l'autosuffisance en riz comme une priorité nationale.

39 <http://farmlandgrab.org/uploads/attachment/senhuile2.pdf>

40 Entretien par mail avec Lorenzo Bagnoli, 30 juin 2015

41 Rappel: la Senhuile, nait contrôlée au 50,9% par Tampieri Financial Group, à 48,9% par Senethanol (et de ce 48,9%, 67% sont donc contrôlés par Dummai à travers Abe International Llc), à 0,1% par Gora Seck, et pour le restant 0,1% par Alessandra Tampieri.

42 http://www.lexpress.sn/Guerre-des-actionnaires-a-Senhuile-L-ancien-Dg-Benyamin-Dummai-traduit-Tampieri-en-justice_a7038.html

Dummai est sorti de prison, relâché pour raisons de santé. Pendant ce temps, il a demandé à trois reprises une réduction des termes de détention à l'assignation à domicile, mais dans les trois cas, ses demandes ont toujours été refusées.

Les chefs d'accusation formulés par l'ancien Directeur général sont au nombre de quatorze, allant de l'augmentation fictive du capital social à des fins frauduleuses, au blanchiment d'argent, jusqu'à la fraude et à l'émission fictive d'actions. Plus précisément, dans le document d'accusation envoyé au Procureur de la République du Tribunal Régional Hors Classe de Dakar, Dummai dénonce directement les administrateurs de la société Senhuile S.A. et les actionnaires de Tampieri Groupe financier pour (citation) :

“(…)

1. Obstruction volontaire empêchant la participation d'un associé à l'Assemblée générale
2. Privation du droit pour un actionnaire de pouvoir de siéger au conseil d'administration de la société
3. Augmentation fictive du capital social à des fins frauduleuses, et dans le but d'acquérir le monopole des actions d'un associé et de son patrimoine immobilier
4. Émissions et fausses offres d'actions dans le but d'acquérir un monopole sur les biens d'autrui
5. Infraction de l'obligation d'emmerger les registres spéciaux dans le but d'occulter des manœuvres frauduleuses

6. Contrefaçon et l'utilisation de faux en écritures privés et de commerce
7. Abus de propriété et de crédit de la société Senhuile
8. Fraude et tentative de fraude et appropriation illicite de biens de l'État du Sénégal
9. Fraude et tentative de fraude au détriment de la société Senethanol
10. Appropriation illicite au détriment de Senethanol
11. Corruption au détriment de l'État du Sénégal et de la société Senethanol
12. Blanchiment d'argent
13. Association de malfaiteurs internationale
14. Complicité (...) »

L'ancien Administrateur délégué fait fort de sa position d'actionnaire de Senhuile pour faire entendre ce qu'il estime être une violation de ses droits. Mais les dernières déclarations que nous a accordées Tampieri viennent épaissir davantage l'affaire. Selon celles-ci « Dummai n'est pas, et n'a jamais été, un membre de Senhuile. Les partenaires de Senhuile sont : 82% Tampieri Financial Group SpA, 17,85% Gora Seck, 0,15% Senethanol. Dummai n'apparaît pas en tant qu'actionnaire, mais uniquement en tant que représentant légal de la société Agro Bioéthanol Int., actionnaire à 67 % de Senethanol. Toutefois, Agro Bioéthanol

Int. est une société basée dans un paradis fiscal et il n'est pas possible de savoir qui sont ses membres. Dummai pourrait bien être un membre de celle-ci. Dans ce cas, il existerait une participation indirecte de sa part dans Senhuile de 0,10 % (67 % de 0,15 %) »⁴³.

Dans cette bataille qui promet d'être tout sauf simple, Dummai a choisi d'être représenté par un avocat d'exception, Cledor Cire Ly, déjà engagé dans l'affaire du fils de l'ancien président sénégalais Karim Wade, arrêté en 2013 suite à l'accusation de cumul illégal de 1,4 milliard de dollars au cours des 12 années de gouvernement de son père, et condamné le 24 mars à six mois de prison. L'ironie du sort veut que Cleodor Cire Ly soit également l'avocat des travailleurs licenciés par Senhuile, qu'on imagine difficilement pouvoir payer la même note d'honoraires que Karim.

« En ce qui concerne la plainte de Dummai relayée par la presse, à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de notification des chefs d'accusation ». Celle-ci est la réplique officielle de Tampieri.

Malgré la confusion générale, il semblerait donc que pour le moment au Sénégal il y ait deux autres poursuites liées au projet Senhuile-Senethanol, en plus des conflits du travail ouverts par les travailleurs licenciés : l'une déposée par Tampieri contre Dummai, et l'autre présentée par Dummai contre Tampieri.

Depuis début juin 2015, pour une période de 60 jours maximum, le procureur de Da-

kar va mener une enquête sur les comptes de société italo-sénégalais, pour établir une vérité judiciaire sur l'affaire. Et nous verrons.

Tampieri a aussi des questions judiciaires en suspens en Italie

En octobre 2012, deux employés de la société ont été impliqués dans l'Opération Cendrillon, un blitz du Noyau Opérationnel Écologique (NOE) de Lecce qui a découvert des décharges illégales dans la région de Brindisi. Une partie des déchets trouvés appartenait à la société de Faenza⁴⁴. Les gros bonnets de la société, à l'heure actuelle, semblent demeurer étrangers à cette histoire, qui en revanche voit impliqués David Leonardi, employé, et Marco Calderoni, responsable du Bureau des Affaires de la Direction commerciale de Tampieri spa. En mai le procès est rentré dans la phase de discussion. À cause de l'opération Cendrillon, le 31 octobre 2012 l'installation de Tampieri Energia à Faenza a été saisie temporairement pour que le Noe puisse effectuer les vérifications nécessaires⁴⁵.

44 <http://www.lagazzettadelmezzogiorno.it/puglia/traffico-di-rifiuti-18-indagati-nel-brindisino-no564428/>

45 <http://www.romagnanoi.it/news/ravena/737941/Sequestrato-impianto-di-Tampieri-Energia.html>

43 Entretien par mail, par Lorenzo Bagnoli, 30 juin 2015



Photo © Maura Benegiamo

Mais au-delà de la bataille juridique, qui promet de se dérouler sans ménager les coups, il y a les répercussions que cette affaire aura ensuite sur tous les acteurs impliqués.

Comme en témoignent les dernières recherches sur le terrain, la conflictualité engendrée par ce projet reste forte. Un projet qui, compte tenu de la complexité du contexte, commet le péché originel de ne pas avoir impliqué suffisamment, et avec la sensibilité culturelle nécessaire, les populations locales dans la discussion sur la gestion de leurs territoires. Cet élément est et demeure irrécupérable. Par ailleurs, dans un contexte social si fragile, injecter autant d'argent augmente, inexorablement, les épisodes de corruption.

L'histoire devient encore plus alarmante lorsque vous l'insérez dans le contexte politique du Sénégal. S'il y a des erreurs et des omissions, elles ne viennent pas seulement du côté de l'entreprise (de sa « vieille » ou « nouvelle » administration), mais aussi des institutions locales. Il n'y a

pas de clarté sur le sens des investissements (agriculture pour le marché local, cultures énergétiques ?) Et les déclarations ne sont pas suivies par des faits clairs. L'investissement n'est pas proportionnel aux résultats ; la présidence sénégalaise a joué un rôle ambigu dans son approbation et l'investissement est devenu un pôle d'attraction pour d'autres intérêts, actuellement pas encore clairs. Dans ce contexte s'insère la voix du KODEN, qui a souvent été réduit par la direction du projet (une fois de plus, la « vieille » et la « nouvelle ») à une pure invention médiatique et qui au contraire représente des intérêts réels, ainsi que légitimes.

Paradoxalement, parmi tant de bruit, il semble que les voix des habitants du Ndiel aient été celles les moins entendues.

Le chapitre suivant est notre petite contribution pour essayer de rendre compte de ce qui se passe réellement sur le territoire.

L'investissement Senhuile-Senethanol au Sénégal : un cas emblématique d'accaparement de terres

MAURA BENEGIAMO, DAVIDE CIRILLO

Le projet agro-industriel Senhuile-Senethanol, actif au Sénégal depuis 2010, est un cas emblématique pour comprendre le fonctionnement de la majorité des investissements fonciers à grande échelle qui ont impliqué l'Afrique subsaharienne au cours des 10 dernières années, générant nombre de conflits et de protestations de la part des communautés locales. Il s'agit d'un phénomène qui voit les entreprises italiennes en première ligne parmi les investisseurs européens⁴⁶.

Senhuile est également au cœur d'un conflit qui dure maintenant depuis quatre ans, impliquant principalement l'entreprise et les communautés agropastorales ayant leurs maisons et leurs activités sur les 20.000 hectares confiés par le gouvernement sénégalais au consortium Senhuile-Senethanol.

Les impacts sur les communautés locales et la manière dont le projet a été mis en

œuvre nous permettent de qualifier l'investissement de l'entreprise Tampieri au Sénégal comme un cas de *Land Grab*⁴⁷. Les terres confiées à Senhuile-Senethanol se situent à l'intérieur de la Réserve d'avifaune du Ndiael, qui doit son nom à une vaste zone de dépression : la *cuvette du Ndiael*, reconnue par la Convention de Ramsar parmi les zones humides d'importance internationale et inscrite ensuite au Registre de Montreux qui comprend les zones humides dont les caractéristiques

47 La Déclaration de Tirana de 2011, signée par plus de 150 institutions, dont la FAO et le PNUE, définit comme cas de Land Grab ces investissements qui: i) adviennent en violation des droits humains fondamentaux; ii) ne reposent pas sur le mécanisme de consentement préalable et informé des populations touchées; iii) ne sont pas soumis à des procédures transparentes qui définissent des engagements clairs et contraignants en ce qui concerne les activités à entreprendre, l'occupation du territoire et le partage des bénéfices; iv) n'effectuent pas une évaluation sérieuse et pertinente des impacts sociaux, économiques et environnementaux et v) ne mettent pas en œuvre une conduite démocratique basée sur des contrôles et sur la participation indépendante et effective des populations touchées. <http://www.landcoalition.org/fr/node/1109>

46 Franchi, G., Manes, L. 2012. *Gli arraffa-terre. Il coinvolgimento italiano nel business del Land Grab*. Re:Common. <http://www.recommon.org/gli-arraffa-terre/>

environnementales ont été mises à mal par des interventions extérieures. La Réserve est composée de trois parties : la *cuvette* et la *zone tampon* de 10 000 hectares chacune, entourées par une zone appelée *zone périphérique* de 26.500 hectares. Cette dernière correspond à la zone déclassée par décret présidentiel⁴⁸, donnée presque entièrement en usufruit à l'investisseur italien⁴⁹ et située principalement dans la Communauté de Gnith et en moindre partie dans la Communauté de Ronkh. C'est l'une des dernières zones pastorales du Delta du fleuve Sénégal. Cette région naturelle, située dans le nord-ouest du pays, en plein Sahel, est un territoire historiquement consacré à l'élevage où à partir des années '60, il y a eu une grande réduction des terres disponibles pour cette activité à cause du développement progressif de l'agriculture irriguée. Malgré les difficultés, l'élevage reste et demeure un pilier important de l'économie régionale et sénégalaise en général : c'est la principale source de revenus pour 350.000 familles, donnant de l'emploi à un habitant sur trois⁵⁰, et contribuant à hauteur de 35% au PIB agricole et de 6% au PIB total⁵¹.

48 République du Sénégal, Décret présidentiel N.2012-366.

49 République du Sénégal, Décret présidentiel N.2012-367. Le Décret 367 attribue 20 000 hectares à Senhulle-Senethanol et stipule l'attribution des 6550 hectares restants de la zone périphérique aux communautés de Ronkh et Gnith, pour la réinstallation des villages en cas d'expulsion par l'entreprise et pour des activités de développement économique (art. 3). À ce jour, la localisation des 6.550 hectares reste inconnue.

50 Cesaro, J.D., Magrin, G., Ninot, O., 2010. *Atlas de l'élevage au Sénégal : commerces et territoires*. PRODIG, Paris.

51 République du Sénégal (2002), *Plan décennal du développement de l'élevage*, Dakar

L'importance de la zone périphérique de la Réserve du Ndiel est donc triple : i) elle a une valeur écosystémique, nécessaire pour le maintien et la récupération des fonctions écologiques du système Ndiel, déjà gravement compromises ; ii) elle est actuellement habitée par environ 9.000 personnes appartenant au groupe social peul et iii) elle représente un territoire stratégique, pas seulement pour les économies de ses villages, mais pour toute la région. Dans cette zone les Peuls pratiquent le pastoralisme nomade. Ce type d'élevage a besoin de grands espaces pour être productif et son efficacité économique et environnementale a été largement prouvée. Il s'agit en effet d'un mode de production capable de tirer avantage des habitats difficiles et hautement adaptable aux climats semi-arides comme celui de la région du Sahel⁵². Du point de vue pastoral, la transhumance saisonnière est un outil fondamental pour éviter la dégradation de l'environnement, tandis que la flexibilité des itinéraires permet de gérer la précarité du régime climatique sahélien⁵³. Des études comparatives réalisées sur différents troupeaux dans la région de Filingué, au Niger, toujours dans le Sahel, montrent que la mobilité favorise une augmentation de plus de 20% du rendement du lait⁵⁴, le produit commercial

52 Nori M. 2010, *Pastori e società pastorali: Rimettere i margini al centro*. Agriregioni europa Anno 6, Numero 22. Voir aussi: Nori, M., Taylor, M., Sensi, A., 2008. *Browsing on fences: pastoral land rights, livelihoods and adaptation to climate change*. IIED

53 Hesse, C. & Mac Gregor, J. 2006. *Le pastoralisme, richesse cachée des zones arides*. Dossier n°42, IIED. Marty, A., Bonnet, B. & Guibert, B. 2006. *La mobilité pastorale et sa viabilité, entre atouts et défis*. Note thématique Iram n°3: 1 4.

54 Colin de Verdière, P. 1995. *Les conséquences de la*



Photo © Maura Benegiamo

principal de la région. Le pastoralisme est aussi l'un des systèmes d'épargne les plus efficaces dans les économies du Sahel. Pour cette raison, à l'inverse des autres animaux d'élevage (ovins et équidés), le *zebu gobra*, qui représente la partie la plus importante du troupeau, n'est le plus souvent ni vendu ni consommé : dans la majorité des cas, on recourt à sa commercialisation plutôt dans des situations de crise économique et/ou climatique ou de pénurie. Les principales activités économiques liées au pastoralisme sont le commerce de bétail de petite taille et la vente de lait et de ses dérivés. Dans la zone du delta, cette activité est complétée par la culture saisonnière du riz et parfois d'autres légumes dans les terres

sédentarisation de l'élevage au Sahel. Étude comparée de trois systèmes agropastoraux dans la région de Filingué (Niger). Thèse de doctorat, Institut national agronomique Paris-Grignon

de *walo*, celles plus proches du fleuve, ou encore par l'aridoculture pratiquée sur les sols sableux et non irrigués de *diéri*, situés vers l'intérieur du pays et dont fait partie la *zone périphérique*. Les produits de cette agriculture sont principalement destinés à l'autoconsommation.

Historiquement, les terres occupées par Senhuile rentrent dans les systèmes de droit traditionnels de différents lignages peuls qui habitent le territoire depuis au moins trois siècles⁵⁵. Quand, en 1965, la Réserve du Ndiel a été instituée, l'utilisation pastorale et les droits traditionnels

55 Boubacar Barry, *Le Royaume du Waalo depuis la fondation du comptoir français de Saint-Louis vers 1659 jusqu'à son annexion à la colonie française du Sénégal en 1859*, Paris-Dakar, IFAN, Paris I, 1970, X-404 p. (thèse de 3^e cycle, rééditée avec une postface sous le titre *Le Royaume du Waalo. Le Sénégal avant la conquête*, Paris, Karthala, 1985, 421 p.)

ont été maintenus⁵⁶ Réserve du Ndiel a été instituée, l'utilisation pastorale et les droits traditionnels ont été maintenus et articulés au droit sénégalais, bien que de façon informelle. Ceci a permis aux villages de s'entretenir et de grandir. Aujourd'hui, le transfert du droit d'utilisation établi par le gouvernement sénégalais exacerbe la précarité des populations, nie totalement leur lien historique au territoire et les enferme dans une situation de para-légalité, à la merci des décisions de l'entreprise. Pour le moment, Senhuile prévoit d'entourer les villages avec des champs cultivés, en laissant un espace de 500 et 300 mètres de diamètre, respectivement pour les villages officiels et pour les *hameaux* (agglomérations réduites affiliées aux villages), démontrant ainsi n'avoir aucune connaissance des pratiques locales décrites ci-dessus.

Le choix d'opter pour le maintien des villages plutôt que pour leur délocalisation (option prévue par le décret n° 2012/367⁵⁷) doit être compris comme une stratégie qui vise à éviter de susciter la panique d'une expulsion et qui veut conjurer les mécanismes de protection et d'indemnisation qui pourraient dès lors entrer en jeu. Senhuile se défend de l'accusation de construire de véritables cages en plein air et affirme que la mobilité des résidents est garantie par le choix de laisser des parcours qui partent du village et traversent la concession. Néanmoins, selon les habitants il s'agit d'une décision dénuée

56 Gouvernement du Sénégal, (1965), Décret 65-053 portant sur le déclassement des réserves partielles de faune du Boundoum et de Djéuse avec classement compensateur de la réserve spéciale de faune du N'Diél.

57 Voir la note n°48

de sens : le projet occupe tout l'espace disponible pour les activités d'élevage, confinant avec d'autres sites habités ou concessions agricoles. Il n'y a aucune terre disponible vers laquelle se diriger ni pour pratiquer du pastoralisme. Par ailleurs, la présence d'immenses canaux d'irrigation, de fil de fer barbelé et d'autres mesures de protection oblige les éleveurs à surveiller constamment les troupeaux⁵⁸ (mais pas seulement⁵⁹), en prenant du temps et des ressources à d'autres activités, y compris le commerce et l'agriculture. Enfin, la crainte la plus importante et présente dans les discours des habitants concerne la stratégie territoriale de Senhuile qui empêche la croissance même des villages et leur expansion dans l'espace environnant. La seule alternative qui resterait pour les générations futures serait d'habiter des

58 Des cas de décès ou de blessures d'animaux nous ont été signalés notamment dans les villages adjacents au projet, comme le village de Yowre (focus group organisé et dirigé par Maura Benegiamo et Davide Cirillo le 12 Novembre 2014)

59 Récemment ; Senhuile a été dénoncé par les habitants du Ndiel comme responsable de la mort par noyade d'un garçon, Salif Diallo, tombé dans un des canaux qui transportent l'eau du lac de Guiers pour l'irrigation des champs. (Voir <http://ndarbuzz.blogspot.com/2015/06/mort-du-jeune-salif-diallo-senhuile.html>). La Justice devra clarifier s'il s'agissait ou non d'un canal de l'entreprise et si celle-ci devrait être retenue coupable du manque de sécurité vis-à-vis de ces personnes. C'est déjà la quatrième personne noyée en deux ans (<http://farmlandgrab.org/post/view/22189-mort-par-noyade-de-trois-enfants-a-gnith-senhuile-sen-ethanol-au-banc-des-accuses>). À l'époque, Senhuile s'est défendue de l'accusation en affirmant ne pas être propriétaire des canaux en question, qui en effet appartiennent à une autorité religieuse de la région. Les villages environnants affirment néanmoins qu'il s'agissait de canaux donnés en usufruit à l'entreprise. Toutefois Senhuile n'a pas été dénoncé à ce sujet et aucune enquête n'a été ouverte sur ce premier cas.



Photo © Maura Benegiamo

couloirs. La tension et le rejet du projet naissent de ces menaces. Les 37 villages du Ndiael se sont réunis dans un collectif : le Collectif des 37 Villages, rebaptisé plus tard : Collectif pour la Défense du Ndiael (KODEN), qui depuis des années dénonce les abus de l'entreprise et veut sensibiliser les autorités à la gravité de la situation. La faible considération de Senhuile pour les us et les besoins du territoire est aussi révélée par l'absence de la majorité des villages des premiers plans du projet commandés par l'entreprise ; ainsi que par toute une série de jugements négatifs et infondés que l'on retrouve dans l'étude d'impact socio-environnemental, à propos de la pratique pastorale du territoire, considérée comme atavique et rétive à la modernisation. Pourtant, de nombreuses études confirment que l'importance du pastoralisme dans le Sahel ne peut pas être réduite à une simple valeur en termes de traditions, non seulement en raison de son importance économique, mais également parce

que la pratique pastorale n'a jamais arrêté d'évoluer pour répondre aux changements sociaux, politiques et climatiques auxquels elle est soumise⁶⁰. Il existe donc un préjugé idéologique que Senhuile véhicule à l'égard de ce territoire, considéré comme sous-exploité ou tout simplement « vide »⁶¹, et en prétendant que son activité est la seule en mesure de garantir un usage productif de la terre.

Étant donné le manque de connaissance des pratiques locales manifestée par Senhuile, les efforts pour aller plus loin ont été

60 Juul K. (2005) *Transhumance, Tubes and Telephones: Drought Related Migration as a Process of Innovation*, in Gausset, Q., Whyte, M. A., & Birch-Thomsen, T. (Eds.). (2005). *Beyond territory and scarcity: Exploring conflicts over natural resource management*. Nordic Africa Institute.

61 La rhétorique des terres vides et/ou sous-exploitées est largement utilisée par les entreprises et les grandes institutions internationales de développement. Pour aller plus loin, voir : Li, T.M., 2014. What is land? Assembling a resource for global investment. *Trans Inst Br Geogr* 39, 589–602. doi:10.1111/tran.12065.

moindres. Le processus de consultation prévu par la loi sénégalaise dans le cadre de l'étude d'impact environnemental⁶² s'est avéré inefficace et douteux : il n'a pas pu fournir des informations appropriées, il a exclu de la consultation les populations les plus touchées (celles vivant à l'intérieur de la concession) et il n'a pas prévu la possibilité de refuser l'investissement⁶³. Cela va à l'encontre des règles internationales⁶⁴, également ratifiées par le Sénégal, qui prévoient la possibilité pour les populations affectées d'exprimer a priori leur consentement libre et informé au projet. La validation même de l'Étude d'Impact Social et Environnemental faite par Senhuile⁶⁵ par les autorités sénégalaises reste un mystère. En fait, le certificat de conformité environnementale qui aurait dû être délivré par l'entreprise n'a jamais été rendu public. Entre autres choses, l'entreprise a récemment pris des mesures pour supprimer le texte de l'étude de son site web suite à la publication d'un



Photo © Maura Benegiamo

rapport qui dénonçait des irrégularités⁶⁶). Senhuile élude même l'accusation de ne pas avoir effectué de consultation en déclarant que la relation avec les villages, et donc l'approbation du projet par la communauté, se base sur deux protocoles d'accord, signés respectivement par des collectifs des villages appartenant aux communautés de Gnith et Ronhk. Pourtant, ces protocoles sont eux-mêmes le résultat d'un processus irrégulier⁶⁷. Il suffit de savoir que le jour de la signature au camp de base de Senhuile, en présence du Gouverneur de la région, la plupart des personnes présentes, venues principalement des terres du Ndiael, ont été expulsées de la salle parce que rétives à l'approbation de l'accord⁶⁸.

62 Code de l'environnement (art R.39). Arrêté ministériel 9468 du 28 novembre 2001.

63 Benegiamo, M., Cirillo, D., 2014. *Quel avenir sans ma terre ? L'investissement Senhuile-Senethanol à Ndiael*. ActionAid. http://farmlandgrab.org/uploads/attachment/Quel_avenir_sans_ma_terre.pdf (version anglaise disponible: <http://www.actionaidusa.org/shared/no-land-no-future-communities-struggle-reclaim-their-land>)

64 Il s'agit des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts de la FAO, approuvées en 2012, que plusieurs ONG et Think Tank sont justement en train de diffuser depuis quelques mois dans tout le territoire Sénégalais avec différentes activités. Disponibles à cette adresse: <http://www.fao.org/docrep/016/i2801e/i2801e.pdf>

65 SENHUILE SA, *Etude d'impact environnemental et social, Projet Agro-industriel de production de graines de tournesol, Dans la zone périphérique de la réserve spéciale d'avifaune du Ndiael*, octobre 2013.

66 Benegiamo, M., Cirillo, D., 2014. *Quel avenir sans ma terre ? L'investissement Senhuile-Senethanol à Ndiael*. ActionAid. http://farmlandgrab.org/uploads/attachment/Quel_avenir_sans_ma_terre.pdf (version anglaise disponible à : <http://www.actionaidusa.org/shared/no-land-no-future-communities-struggle-reclaim-their-land>).

67 Ibidem

68 Les informations ont été collectées pendant le travail de recherche sur le terrain, en particulier avec les habitants des villages de Djalanabe, Yowré, Djourky1, Kadou Deff, et confirmées par Aliw Camara, CR de Gnith. Voir aussi http://www.seneneews.com/2014/01/29/signature-dun-accord-de-cohabitation-pacifique-entre-senhui-le-et-les-riverains_73717.html

Par ailleurs, le signataire du mémorandum de Gnith a été renié publiquement par la plupart des villages qui habitent la concession de Senhuile. Le chef d'un village de Ronkh, qui dit figurer parmi les villages signataires, a expliqué⁶⁹ que l'acceptation du dialogue avec Senhuile a, d'une part, été conditionnée par l'impossibilité de refuser un projet imposé par l'État et, d'autre part, elle a été soutenue par l'espoir sous-jacent de pouvoir tirer quelques bénéfices de cet investissement.

Les terres de Senhuile à Ronkh étaient convoitées par d'autres investisseurs et autorités sénégalaises, mais aussi par une partie de la population qui voulait y pratiquer des activités agricoles pour la production alimentaire et/ou de fourrage. Cela a aussi encouragé les habitants à accepter la présence de l'entreprise. En effet, dans les protocoles, Senhuile s'engage à pourvoir 0,3 ha aux familles des villages signataires énumérés dans la liste jointe aux protocoles : une liste introuvable et qui n'a jamais été rendue publique⁷⁰. À ce jour, Senhuile a distribué environ 189 hectares à certaines familles vivant dans la région. Plus précisément, 114 hectares ont été attribués à la communauté de Ronkh et 75 à celle de Ngith⁷¹. Comment les bénéficiaires de ces concessions ont-ils été sélectionnés? Sur la base de quels critères a-t-on choisi ceux qui avaient besoin de terre et établi la superficie dont ils avaient besoin? Qu'entend Senhuile par « famille », compte tenu

69 Ibidem, pag 36.

70 Mémorandum d'accord entre Senhuile et le Collectif des Villages riverains du Projet

71 http://www.ndarinfo.com/VIDEO-NGNITH-les-populations-louent-les-actions-sociales-de-SEN-HUI-LE_a12556.html. Dernier accès 13-05-2015..

des structures familiales complexes qui traversent les sociétés peules? Il est pour le moins étrange que Senhuile puisse distribuer des terres dont elle n'est pas propriétaire, en s'octroyant des compétences qui reviendraient au gouvernement local. En effet, l'entreprise bénéficie d'une concession du gouvernement (*bail*) ne lui conférant pas le plein droit de propriété, mais seulement les attributs d'*usus* et *fructus* (usufruit) qui ne prévoient pas la possibilité d'octroyer des concessions⁷². Si d'un côté des doutes émergent quant à la légalité de cette pratique, de l'autre côté, la précarité et la distorsion qui sous-tendent la gestion du territoire sont manifestes. Par ailleurs, le contexte sénégalais se distingue déjà par une réglementation controversée en matière de gestion foncière, où des substrats de droit coutumier persistent et parfois prévalent sur le droit positif. À cela vient se rajouter un autre niveau de complexité parajuridique où l'entreprise devient à son tour titulaire d'un droit d'attribution. Enfin, et ceci est le point central, si les protocoles d'accord restent des pratiques consolidées et recommandées en cas de gros investissements, ils ne peuvent pas pour autant remplacer la réalisation d'une étude approfondie d'impact social et environnemental, qui reste obligatoire par loi. En dehors du fait de ne pas avoir effectué de consultation dans les villages du Ndiavel, et du mystère de la validation de l'Étude par les autorités compétentes, d'autres lacunes caractérisent ce document. L'entreprise a commencé les travaux avant

72 Senhuile affirme avoir elle-même distribué les terres, voir la légende de la photo publiée sur la page Instagram de l'entreprise : https://instagram.com/p/vO-5V_9jblU/?taken-by=senhuile_senegal



Photo © Lorenzo Bagnoli

même de démarrer l'Étude, en violation la loi sénégalaise, et a déclenché le mécontentement des habitants, ensuite emprisonnés pour avoir tenté de saboter les machines⁷³. Enfin, l'Étude analysait les éventuels impacts liés à la production de tournesol, mais Senhuile a changé les cultures par la suite en invalidant ainsi les résultats. Rappelons que, malgré les différentes déclarations de Tampieri, l'intention initiale de l'investissement visait à obtenir des semences de tournesol à envoyer aux huileries de la holding à Faenza, dans le but de réorienter les déchets vers le marché agro-énergétique, la principale branche économique de l'entreprise. Toutefois, Senhuile a réussi à cultiver moins d'un dixième de

73 http://www.seneweb.com/news/Societe/vandalisation-des-installations-agricoles-de-senhuile-senethanol-les-jeunes-assaillants-fixes-sur-leur-sort-des-ce-jeudi_n_90573.html http://www.seneweb.com/news/Societe/senhuile-senethanol-5-jeunes-condamnes-pour-degradation_n_90762.html. Dernier accès 13-05-2015.

l'ensemble de la concession et s'est montrée incapable de lancer une production efficiente, perdant la plupart des maigres récoltes effectuées entre 2011 et 2014.

Tout change pour que rien ne change

En mai 2014, Tampieri Financial Group a pris le contrôle direct de l'investissement. Un an après le licenciement et l'arrestation de Benjamin Dummai⁷⁴ quelles modifications ont été apportées au projet? Massimo Castellucci est le nouveau directeur général nommé par la famille Tampieri, employé de longue date de la holding italienne et déjà engagé dans la phase initiale du projet Senhuile⁷⁵. À son

74 http://www.ndarinfo.com/SEN-HUILE-le-DG-Benjamin-Dummai-defere-au-parquet_a8766.html. Dernier accès 13-05-2015.

75 Castellucci a affirmé avoir travaillé à la définition de l'organisation sociétaire de Senhuile au moment de

arrivée, il se trouve face à une situation pour le moins problématique. Outre les 30 millions d'euros⁷⁶ environ déjà investis dans une production agricole inexistante, Castellucci devait aussi faire face à une opinion publique locale et internationale quelque peu défavorable, comme le montre la campagne internationale lancée par une coalition d'ONG qui a recueilli environ 105 000 signatures⁷⁷. En outre, l'absence de procédures de consultation appropriées, le dialogue manqué avec le KODEN et l'attitude de fermeture à l'égard des chercheurs et des ONG, avaient contribué à alimenter et sédimenter un conflit difficilement gérable qui, contrairement aux dires des représentants de l'entreprise⁷⁸, persiste encore aujourd'hui.

Castellucci, déplorant avoir trouvé une situation désastreuse, a exprimé une forte volonté de procéder à une responsabilisation de l'investissement. Giovanni Tampieri lui-même, interviewé par le magazine *Financial Afrik* assure que « *le groupe Tampieri, a l'intention de suivre directement le projet* » et que « *sa réorganisation vise également une amélioration de la communication et des relations avec les villages* »⁷⁹. À ce stade, on pourrait penser que le che-

min le plus logique pour une entreprise qui souhaiterait régulariser sa situation, serait de combler ses lacunes et de bloquer la production tant qu'un agenda clair, définissant l'objectif productif de l'investissement, n'a pas été établi ; un agenda clair sur lequel pouvoir baser une étude d'impact accompagnée d'un processus de consultation approprié. Toutefois, probablement à cause de la conjoncture économique et commerciale, la voie choisie a été manifestement différente. Au lieu de procéder à une remise à jour de l'étude d'impact, on a opté de manière précipitée pour une politique d'action basée sur trois axes stratégiques : la communication, la gestion des conflits et la relance de la production. En peu de temps, des études de marché et des analyses du sol⁸⁰ ont été réalisées et une nouvelle équipe, caractérisée par la présence de personnel italien dans les rôles clé, a été engagée. Senhuile s'est dotée de trois unités organisationnelles : une division de production, une division de responsabilité environnementale⁸¹ et une autre de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Une partie de la communication a été confiée à la directrice de la RSE⁸².

sa fondation. Entretien accordé à Maura Benegiamo et Davide Cirillo le 1er novembre au siège de Senhuile à Dakar.

76 Entretien avec Massimo Castellucci accordée à Maura Benegiamo et Davide Cirillo le 1er novembre au siège de Senhuile à Dakar.

77 Personal correspondance from Ingrid Aymes, Peoples Solidaires-ActionAid France, 28 November 2014,

78 http://www.senhuile.com/press/LE_SO-LEIL_02-03-2015.pdf. Dernier accès 13-05-2015

79 <http://www.financialafrik.com/2014/05/30/senegal-senhuile-reorganisation-en-cours-interview/>

80 http://www.ndarinfo.com/AGROBUSINESS-SEN-HUILE-Le-DG-satisfait-des-performances-agricoles-de-sa-societe-video_a12555.html Dernier accès 13-05-2015

81 Le site web de Senhuile fournit des données discordantes car il affirme que la division de responsabilité environnementale a été créée en 2012. (Voir: <http://www.senhuile.com/responsabilite/environnement/> Dernier Accès 13-05-2015).

82 Comme l'a spécifié Maura Pazzi dans un entretien, le nom de la division qu'elle dirige est « Responsabilité Sociale d'Entreprise et Communication ». Entretien accordé à Maura Benegiamo et Davide Cirillo le 5 novembre 2014, à l'intérieur de la concession de Senhuile dans la forêt du Ndiel.

À partir d'une gestion désastreuse et d'un projet à la dérive, il semblerait que la nouvelle équipe veuille montrer avoir mis de l'ordre là où régnait le chaos. La nouvelle administration agit comme si les événements antérieurs, décrits dans le paragraphe précédent (les contrastes avec les habitants, le début des travaux en l'absence de consultation, le déboisement illégal⁸³) ne la concernaient pas : toutes les accusations portées contre l'investissement sont à attribuer aux erreurs de l'administration de Dummai. Si c'était un conte de fées, on pourrait penser à une fin heureuse, mais malheureusement, la réalité est bien différente et beaucoup plus complexe : il y a beaucoup d'éléments incertains qui laissent des questions ouvertes sur le futur de ce territoire et des gens qui l'habitent.

D'un point de vue administratif Senethanol, et donc aussi la personne de Dummai, continuent à faire partie de l'investissement en possédant (du moins jusqu'à l'augmentation de capital, dont il conteste la légalité) 49% des actions et figurant sur le décret présidentiel d'attribution des terres⁸⁴.

83 À l'époque, le gouverneur WADE en personne avait déclaré qu'« *A ce jour aucune autorisation d'abattage n'a jamais été donnée à l'entreprise* » (http://www.ndarinfo.com/Leopold-Wade-le-gouverneur-de-Saint-Louis-rassure-sur-le-projet-Senethanol-Senhuile_a3751.html, Dernier accès 27-06-2015). Pour plus d'informations sur les activités d'abattage des arbres voir Benegiamo, M., Cirillo, D., 2014. Quel avenir sans ma terre ? L'investissement Senhuile-Senethanol à Ndiel. ActionAid. http://farmlandgrab.org/uploads/attachment/Quel_avenir_sans_ma_terre.pdf (version anglaise disponible ici : <http://www.actionaidusa.org/shared/no-land-no-future-communitys-struggle-reclaim-their-land>, Dernier accès 13-05-2015).

84 République du Sénégal, Décret présidentiel N.2012-367. Voir la note 48.

En ce qui concerne l'objectif de l'investissement, les premiers chiffres ont été diffusés seulement en avril 2015, cinq ans après l'arrivée du projet au Sénégal. Senhuile déclare être en train de cultiver 1000 hectares de maïs, 850 hectares de riz et 300 hectares d'arachides⁸⁵. Le but de l'entreprise serait maintenant de produire pour le marché intérieur afin d'« accompagner le gouvernement sénégalais dans l'obtention de l'autosuffisance en riz et faire de Senhuile l'un des principaux opérateurs agricoles du pays »⁸⁶. Pour cette raison Castellucci a exprimé, lors de la première conférence de presse de l'entreprise, l'intention d'étendre à 2.000 hectares la surface totale consacrée au riz d'ici 2017 et d'atteindre une productivité de 28 tonnes par hectare⁸⁷. Un record difficile à imaginer étant donné que la productivité potentielle calculée sur les terres les mieux irriguées du Nord du Sénégal est d'environ 7.5 tonnes par hectare⁸⁸, tandis que la productivité nationale moyenne tourne autour de 6 tonnes par hectare⁸⁹. L'autosuffisance alimentaire en

85 http://www.ndarinfo.com/AGROBUSINESS-SEN-HUILE-Le-DG-satisfait-des-performances-agricoles-de-sa-societe-video_a12555.html. Dernier accès 13-05-2015

86 http://www.ndarinfo.com/AGROBUSINESS-SEN-HUILE-Le-DG-satisfait-des-performances-agricoles-de-sa-societe-video_a12555.html. Dernier accès 13-05-2015

87 http://www.ndarinfo.com/AGROBUSINESS-SEN-HUILE-Le-DG-satisfait-des-performances-agricoles-de-sa-societe-video_a12555.html. Dernier accès 13-05-2015

88 http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Grain%20and%20Feed%20Annual_Dakar_Senegal_4-29-2015.pdf

89 <http://www.agrisenegal.com/riz.php>, <http://africariice.org/publications/ar2005-06/five%20do%20well.pdf>.



Photo © Maura Benegiamo

riz, qui est un objectif historique de l'État sénégalais, est actuellement fixée par le gouvernement à un seuil de 1,6 million de tonnes en 2017⁹⁰. En multipliant la productivité proposée par Castellucci pour ses 2.000 hectares, Senhuile contribuerait à un simple apport de 1,75%.

Dans une vidéo publiée sur le site de Senhuile, Castellucci affirme vouloir produire également du tournesol, du soja et de la luzerne, qui sont toutes des plantes oléagineuses⁹¹. Cela laisse supposer que l'intention réelle de l'investissement reste orientée vers des *flex-crops* : des cultures destinées au marché alimentaire, d'élevage et de

l'agroénergie. Nous serions alors dans une phase de transition liée entre autres à la nécessité immédiate d'atteindre un consensus autour de cet investissement fortement contesté depuis ses débuts. La fonction de la culture du riz pourrait dès lors être celle de favoriser le dessalement des terres de la Réserve. Malheureusement – nous le rappelons une fois de plus – il n'y a pas d'étude d'impact qui pourrait éclairer sur la stratégie à long terme de cette entreprise.

Senhuile déclare avoir eu un intérêt particulier pour l'environnement et avoir planté 28.752 arbres d'*Acacias Meliféra* et *Leucaena* avec un investissement de 12.500.000 CFA (environ 18.000 euros)⁹². L'entreprise ne spécifie pourtant pas si les arbres

Dernier accès 13-05-2015

90 <http://www.gfm.sn/autosuffisance-en-riz-en-2017-lambition-minee-de-macky-sall/>. Dernier accès 13-05-2015

91 <http://www.senhuile.com/media/>. Dernier accès 13-05-2015

92 http://www.senhuile.com/responsabilite/executive-summary/Executive_fr.pdf. Dernier accès 13-05-2015

plantés correspondent bien en nombre, localisation et espèce à ceux qu'elle avait précédemment éradiqués de manière abusive⁹³. Bien qu'il soit possible de trouver des *Acacias Melifera*⁹⁴, dans les zones arides de l'Afrique de l'Est et de la péninsule Arabique, il ne semble pas être largement répandu en Afrique de l'Ouest. Il en va de même pour la *Leucaena* qui non seulement n'est pas une espèce autochtone, mais est aussi bien connue pour son intolérance aux sols caractérisés par une forte salinité comme ceux présents dans la réserve du Ndiael. Rappelons que les acacias sont une espèce hautement envahissante et que leur introduction dans un écosystème doit être effectuée avec extrême prudence. Dans tous les cas, ces activités de reboisement ne sont pas une véritable compensation environnementale : elles sont tout simplement fonctionnelles pour l'entreprise et ont pour but de créer une barrière contre le vent afin de protéger les plantations, comme l'a affirmé Senhuile elle-même⁹⁵.

93 Voir la note

94 L'Acacia mellifera n'est pas présente au Sénégal en tant que plante autochtone ou exotique, comme on peut le voir dans ce document : http://www.worldagroforestry.org/treedb/AFTPDFS/Acacia_mellifera.PDF ; Bien qu'elle soit une plante comestible pour les animaux, elle est aussi un refuge pour les insectes, tels que les fourmis, qui peuvent chasser les animaux herbivores. Les actions de ce type, même si réalisées dans une perspective de protection de l'environnement, peuvent avoir des conséquences sur l'écosystème et donc sur le paysage et devraient être vérifiées par une étude d'impact environnemental, ce qui n'a pas été fait.

95 http://www.senhuile.com/responsabilite/executive-summary/Executive_fr.pdf

Comment vont les choses du côté des relations avec la population ?

Ci-dessous, nous rapportons les données collectées pendant un travail de recherche sur le terrain effectué entre octobre et décembre 2014. En particulier, nous allons nous concentrer sur les résultats des rencontres et des travaux de groupe⁹⁶ réalisés dans deux villages directement touchés, à l'intérieur de la concession de Senhuile : *Yowre* et *Belel Mbaye*, appartenant à la communauté de Gnith. Ils faisaient initialement partie du Collectif pour la Défense du Ndiael, mais avec l'arrivée de la nouvelle administration, ils se sont montrés moins hostiles à l'investissement et plus favorables à un dialogue avec l'entreprise.

À cette occasion, la comparaison des déclarations des dirigeants de Senhuile avec ce que les habitants ont raconté et observé dans les villages, montre que la différence entre l'ancienne et la nouvelle gestion relève plus d'un artifice rhétorique que d'un changement réel. Malgré la volonté affichée par la nouvelle équipe de se différencier du passé, on n'observe pas de véritable discontinuité. En effet, ces éléments qui nous ont conduits à définir l'investissement de Senhuile comme cas d'accaparement de terre, persistent et détériorent la possibilité pour la population locale de décider elle-même de son développement futur. Le plus gros de la communication mé-

96 Rencontres du 12 novembre 2014 par Maura Benegiamo et Davide Cirillo. Ces rencontres ont été précédées par des visites de terrain effectuées à plusieurs reprises à partir de mars 2013. Pour les déclarations précédentes du chef du village Yow revoir aussi <http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/reserve-naturelle-de-135960>. Dernier accès 13-05-2015.



Photo © Maura Benegiamo

diatique s'est focalisé sur la présentation d'actions de responsabilité sociale. La plupart des activités promues ont eu lieu dans le sillage de celles déjà réalisées par l'ancienne gestion. Elles ressassent des actions, telles que l'ouverture des champs de pâturage⁹⁷ et la distribution de médicaments ou de cahiers, qui relèvent plus de l'ordre de la bienfaisance que d'une réelle activité à responsabilité sociale. Senhuile s'est également engagée dans la réalisation de deux microprojets : la création de trois potagers communautaires d'un hectare chacun (les terres sont mises à disposition par les villages et non par l'entreprise) pour

97 L'ouverture des champs pour le pâturage garantit un soutien temporaire pour un nombre limité d'animaux dont le total n'est pas clair pour les membres de l'entreprise.

les femmes, et la construction de quatre salles de classe⁹⁸.

Ces projets sont présentés comme l'application des protocoles d'accord (signés par l'administration précédente et par Dum-mai en personne) et sont réalisés principalement dans des villages avec lesquels la gestion précédente travaillait aussi et qui ne se trouvent pas à l'intérieur de la réserve, mais à l'extérieur, à la frontière ou à proximité. La presque totalité des villages du Ndiael est exclue.

L'entreprise semble calculer son degré d'acceptation par la population locale

98 Voir http://www.senhuile.com/responsabilite/executive-summary/Executive_fr.pdf e http://www.ndarinfo.com/CONSTRUCTION-DE-4-SALLES-DE-CLASSE-A-RONKH-ET-NGNITH-l-Etat-magnifie-l-engagement-social-de-SENHUILE_a12828.html. Dernier accès 13-05-2015.



Photo © Maura Benegiamo

sur base de la collaboration ou non des villages aux projets. Pourtant, cette stratégie – parce que c'est bien de stratégie qu'il s'agit – présente deux incohérences. La première concerne le fait que l'intervention à l'échelle d'un village touche un certain nombre de divisions et de conflits internes non seulement au village, mais au noyau familial même. Ces divisions, si elles étaient prises en considération dûment, fourniraient une image bien différente de qui est disposé à coopérer avec l'entreprise et des motivations qui l'animent. La deuxième incohérence concerne le fait que les projets, tout comme la communication avec les villages, ne prennent pas en compte les impacts réels de l'investissement Senhuile et n'adressent pas les questions cruciales, c'est-à-dire : l'accaparement aux mains de l'entreprise de ressources dont les populations dépendent pour leur

survie et leur mobilité.

Maura Pazzi, la responsable de la division Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), lors d'une de ses premières activités réalisées afin de connaître le territoire, a soumis des questionnaires à plusieurs villages. Parmi les différentes questions fermées (nombre d'habitants, sexe, âge, etc.), ressortait une question ouverte concernant les éventuelles préoccupations des populations. Pazzi a affirmé⁹⁹ que, parmi les réponses obtenues, la plupart concernaient le besoin de puits ou d'emploi et qu'à aucun moment la population n'y avait exprimé des préoccupations ou des commentaires au sujet de la question de l'espace et de l'élevage.

Pourtant, lors des entretiens menés cela

⁹⁹ Entretien à Maura Pazzi accordée à Maura Benegiamo et Davide Cirillo le 5 novembre 2014, dans la concession de Senhuile dans la forêt de Ndiael.

a toujours été une question. Une telle discordance peut s'expliquer par le type de rencontre organisée, qui au lieu de viser l'obtention d'information était plutôt destinée à « *faire des promesses d'action sociale en vue d'améliorer les conditions de vie de la population* » comme l'a dit une femme lors d'un entretien dans le village de *Belel Mbaye*.

Nous avons demandé à Maura Pazzi si elle avait connaissance des objectifs futurs du projet. Face à sa réponse négative, nous lui avons aussi demandé comment elle pouvait effectuer une activité de consultation basée sur le principe de consentement préalable et informé, si elle-même n'était pas en possession d'une bonne partie des informations essentielles. Par ailleurs, nous avons demandé si les villages étaient au moins mis au courant de l'intention de l'entreprise de leur laisser des cercles de terre, et de cultiver le reste de l'espace. Ce à quoi Pazzi nous a répondu qu'elle n'était pas autorisée à procéder à une activité de concertation. Et effectivement, l'absence d'informations précises et claires est revenue tout au long des entretiens, à *Yowre* comme à *Belel Mbaye*.

À *Belel Mbaye*, nous avons réalisé une activité de cartographie participative pour évaluer le niveau de connaissance du projet et en décrire la portée en matière d'occupation des terres. Petit à petit, tous les villages ont été positionnés sur la carte et ensuite on a tracé la concession de *Senhuile*. Rappelons que le village de *Belel Mbaye*, bien qu'il soit situé près de la concession, n'est pas encore entièrement entouré par les champs. En effet, il se trouve à proximité d'une zone latéritique non adaptée

à la mise en culture et laissée intacte par *Senhuile* pour le moment. Sur notre carte, nous avons restitué cette plus grande disponibilité d'espace par rapport à celle prévue pour le reste des villages. Dans tous les cas, les réactions ont été dramatiques. Beaucoup de personnes ont affirmé que « *nous n'avions pas compris que la réduction de l'espace impliquait ce type de limitation* ». Selon les témoignages des habitants, leur ouverture à l'investissement se base sur le fait qu'« *initialement, la tension était très forte, mais depuis que Maura est arrivée elle a promis que la situation changerait. Les gardiens (les gardes armés engagés par Dummai, NDLR) sont moins nombreux et les personnes qui se sont comportaient de manière autoritaire avec les villageois ont disparu. Elle a également promis de travailler avec la population* » ou encore « *Au début, nous n'avions pas compris la situation, mais maintenant nous voyons que l'entreprise permet aux villages d'exister et de continuer leurs activités d'élevage et elle donne aussi du travail à quelques personnes* ». Face à la carte dessinée, une femme a pris la parole au nom des autres et elle s'est exclamée : « *il faut comprendre que le projet s'est installé dans l'incompréhension générale, les gens ne disposent pas des bonnes informations, et ils ont utilisé la force pour s'installer (gardes armés, chiens et police, NDLR). Ce qui nous préoccupe en tant qu'éleveuses n'est pas tellement notre sort, mais surtout celui de nos enfants et petits-enfants : les Peuls vivent d'élevage, si le projet continue l'élevage va disparaître de cette région et cela nous inquiète profondément* ». Une autre personne nous a expliqué que « *tout le monde sait qu'un berger a besoin d'herbe et d'eau. Quand ils*

vont occuper toute la région, ce sera impossible de faire paître les animaux. Cela nous inquiète, même si pour le moment les gens sont calmes et acceptent le travail de l'entreprise ».

Lors de la rencontre au village de *Yowre*, outre le manque d'information, s'est manifestée avec force la division sociale qui existe non seulement entre les villages, mais aussi entre personnes du même village, en particulier entre ceux qui ont eu un emploi et ceux qui fondent leurs activités presque exclusivement sur l'élevage. À *Yowre* comme à *Belel Mbaye*, les femmes ont pris plusieurs fois la parole. Une d'entre elles, montrant une chevrette blessée par le fil barbelé de *Senhuile*, affirme : « *nous préférons nos habitudes parce que si nous continuons à réduire notre espace, pour nous c'est fini* ». La déclaration d'un autre habitant montre l'influence négative du projet sur l'harmonie et la nécessité du bien commun : « *Nous sommes divisés, c'est vrai, mais nous devrions penser surtout à l'intérêt collectif. Ceux qui travaillent pour Senhuile ont un intérêt personnel, mais l'élevage concerne tout le monde, pas seulement ceux qui vivent ici* ».

Avant de partir, une aînée nous a demandé de revenir et d'organiser d'autres rencontres afin de « *réfléchir avec la population et permettre à tout un chacun de comprendre les avantages et désavantages réels du projet* ».

La situation est beaucoup plus complexe que celle présentée par la vidéo et les photos postées par *Senhuile* sur son site web et son profil Instagram¹⁰⁰, où l'harmonie entre

100 https://instagram.com/senhuile_senegal/. Dernier accès 13-05-2015

projet et population semble être conquise. Le manque de clarté atteint des limites extrêmes lorsqu'on essaie de comprendre qui sont les personnes avec qui *Pazzi* se met en contact pour parler aux habitants des villages. Un exemple parlant : certaines des personnes le plus engagées dans le *KODEN* vivent à *Kadou Deff* (ou *Kadou Ndeff*). Cependant, *Pazzi* prétend être en de très bons termes avec l'Imam du village¹⁰¹, qui à son tour lui assure le soutien de la population. Ayant été plusieurs fois à *Kadou Deff* au cours des trois dernières années, nous y sommes retournés pour demander confirmation. La nouvelle provoque un mélange d'hilarité et indignation : on nous introduit à un autre Imam et les habitants nous expliquent que la personne à qui parle *Maura Pazzi* n'est pas un Imam, mais un simple chef de famille, animé par des ambitions personnelles et qui vit dans une petite concession (hameaux) détachée du village principal appelée *woro* – maison en *pulaar*-*Diadabe*.

Face à une situation tellement ambiguë, les questions qui se posent sont multiples. Pourquoi *Senhuile* s'obstine-t-elle à faire semblant de ne pas comprendre les vraies raisons du contraste existant entre le projet et les populations, et continue-t-elle à affirmer que ces dernières ne se basent que sur une crainte initiale et sur la fermeture montrée par l'ancienne gestion? L'entreprise ne souhaite-t-elle réellement

101 Entretien à *Maura Pazzi* accordée à *Maura Benegiamo* et *Davide Cirillo* le 5 novembre 2014, dans la concession de *Senhuile* dans la forêt de *Ndiael*. Voir aussi les légendes des photographies postées sur la page Instagram de l'entreprise: https://instagram.com/p/vbGdjBDboG/?taken-by=senhuile_senegal e https://instagram.com/p/uD1_rPDbmp/?taken-by=senhuile_senegal. Ultimo accesso 13-05-2015.

pas faire toute la lumière sur un conflit qui la concerne et l'empêche de travailler dans un climat de sérénité? Pourquoi n'a-t-on pas organisé des rencontres en présence d'entités indépendantes, telles que des ONG ou les autorités gouvernementales responsables de ce type d'activité? Pourquoi au contraire, Senhuile a-t-elle continué à interagir uniquement avec les signataires des protocoles – c'est-à-dire ces mêmes personnes qui ont caractérisé les phases précédentes de l'investissement et qui ont été les interlocuteurs privilégiés de l'ancienne administration critiquée ouvertement par la nouvelle, pour sa gestion du projet?

Un an après son arrivée, Maura Pazzi écrit sur sa page Facebook qu'elle ne travaille plus pour Senhuile¹⁰². Qu'advient-il des projets qu'elle a entamés? Comment peut-on mettre en place une action de responsabilité sociale sérieuse en ne se basant que sur une année d'activité et en ayant atterri dans une situation déjà très compliquée en soi? Peut-on légitimement penser que tout cela ait été prévu et que Maura Pazzi ait été recrutée avec un contrat à durée déterminée d'un an? Si oui, quel est le sens d'un plan de responsabilité sociale se basant sur des délais si courts? Selon les informations recueillies sur place, au terme de son contrat, Pazzi n'avait toujours pas rencontré un seul membre de KODEN ni réalisé des projets avec les villages situés dans la concession. Quelles sont alors les intentions de l'entreprise à l'égard des habitants des villages de la zone périphérique de la

Réserve du Ndiel? Peut-être espèrent-ils pouvoir passer en force et que la population se résigne progressivement?

Comme mentionné au début du chapitre précédent, Massimo Castellucci a dit que s'il pouvait définir Senhuile en trois mots, ce serait : développement, innovation et intégration, des qualités qui permettraient à Senhuile d'apporter *une contribution importante au développement des communautés ciblées par le projet*. À ce stade, il est légitime de se demander quel type d'analyses et d'évaluations soutiennent ces affirmations, étant donné qu'entre autres choses, il n'existe aucune étude sur laquelle pouvoir baser une évaluation entre avant et après l'arrivée du projet.

En conclusion, nous constatons que, au-delà de la question du développement économique, le manque d'information, l'asymétrie de pouvoir et le passage en force qui ont caractérisé l'avancement de Senhuile constituent une spoliation du droit au choix des populations et représentent une lourde défaite pour un pays démocratique comme le Sénégal.

102 Maura Pazzi publie la fin de son travail pour Tampieri le 2-5-2015: <https://www.facebook.com/maurapazzi?fref=ts>

De combien de terre parle-t-on?

Parmi les différentes ambiguïtés du projet Senhuile-Senethanol, l'une des plus cruciales concerne les dimensions réelles de la terre que le consortium a en concession. En effet, dans son histoire controversée, le projet s'est déplacé de la ville de *Fanaye* à la Réserve du Ndiael, tout en s'efforçant d'augmenter le capital foncier.

Comme mis en avant dans un précédent rapport¹⁰³, Senhuile-Senethanol a utilisé deux méthodes différentes pour avoir accès à la terre et cela en deux phases. Dans la première, le consortium a interagi avec les autorités locales de *Fanaye* et a obtenu une concession d'utilisation sur 20.000 hectares de zones de terroir¹⁰⁴ des terres gérées par le gouvernement local et réparties selon deux principes : l'appartenance à la communauté rurale et la capacité de valoriser la terre). Senhuile, comme d'autres investisseurs étrangers, a profité de la précarité des communautés

103 Word J., Mousseau F., Cirillo D., *Surrendering Our Future: How Senhuile-Senethanol Destroys Local Communities and Jeopardizes Environment*, Oakland Institute, 2014.

104 Selon la Loi sur le Domaine National (1964) la terre appartient à la Nation et elle est divisée en 4 catégories: Zones Urbaines, Zones de Terroir, Forêt Classée et Zones Pionnières.

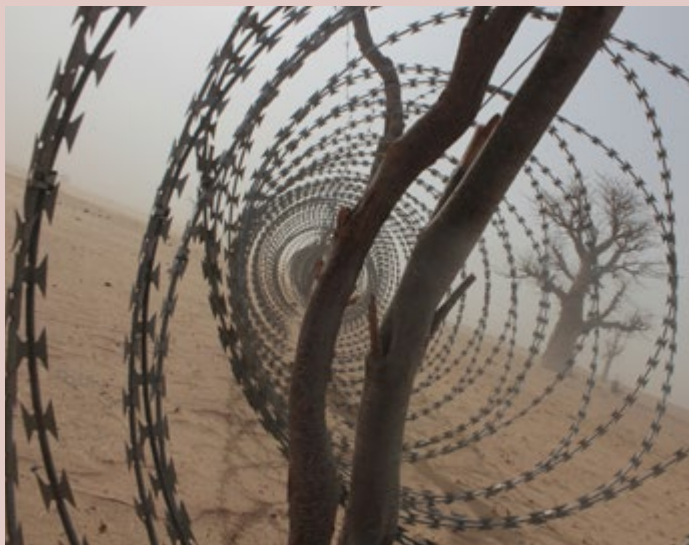


Photo © Lorenzo Bagnoli

locales pour prétendre aux compétences promues par la décentralisation administrative (élément qui a amené le principe de capacité de valorisation à prendre le dessus sur celui d'appartenance). Après les affrontements de *Fanaye* et le blocage du projet, l'entreprise a opté pour les 20 000 hectares de la Réserve du Ndiael qui, en tant que forêt classée et donc sous la gestion directe du gouvernement central, a pu être déclassée et donnée directement au consortium. C'est ainsi qu'ils ont contourné les autorités locales. Mais qu'est-il arrivé aux 20.000 hectares de *Fanaye*? Conformément à la loi sénégalaise, le droit d'utilisation peut être révoqué uniquement par un arrêté municipal, une délibération de la commune (gouvernement local) qui à ce jour ne semble pas avoir été produite.

Aujourd'hui, Senhuile-Senethanol exige une indemnisation de la part de la Commune de *Fanaye* d'environ 550 millions de francs CFA (environ 840 000 euros)¹⁰⁵, et elle pourrait rester titulaire du droit d'utilisation. En outre, les récentes déclarations du président du conseil d'administration de Senhuile-Senethanol, Gora Seck, nous apprennent que l'entreprise dispose, depuis plusieurs années, d'une concession supplémentaire de 5.000 hectares dans la communauté de *Fass Ngom*, toujours au Delta du Sénégal, auquel Seck déclare avoir versé 80 millions de francs CFA (environ 122.000 euros) en deux ans¹⁰⁶.

105 Voir Article Xibaaru du 09 avril 2015

106 Voir Ndarr Buzz du 8 avril 2015

Compte tenu de ces données, les terres aux mains du projet Senhuile pourraient atteindre au moins 45.000 hectares, en changeant complètement la distribution de l'investissement.

Questionnée à ce sujet, la société Tampieri a répondu comme suit : « Il est bon de mettre au clair la question des superficies agricoles. Les 20 000 hectares de *Fanaye* constituent la zone où le projet devait s'installer initialement, mais elle a été abandonnée suite aux protestations de la population et à un décret du Président de la République Wade, qui a déplacé la zone d'installation à l'actuelle, à la frontière de la Réserve du Ndiael. Senhuile est également titulaire d'une concession de 5.000 ha (et non 10.000) accordée directement par la Communauté rurale de Fass Ngom.

Au total, la superficie potentiellement cultivable par Senhuile est donc de 25 000 ha. Il faut néanmoins souligner qu'à ce jour il n'y a pas d'investissements prévus dans la Communauté de Fass Ngom.

Les 20 000 hectares restants constituent la concession dans la zone du Ndiael, mais ils ne correspondent pas à la zone qui sera mise en culture. Les 20 000 ha comprennent également les zones occupées par les villages et les zones à forte concentration boisée. Ces zones ne seront pas touchées par le projet. Pour cette raison, une superficie de 10 000 ha a été délimitée (une portion des 20 000 ha) sur laquelle se concentre le projet Senhuile. Compte tenu du fait que ces 10.000 ha incluent aussi des zones non cultivables en raison des caractéristiques du sol, trop salé ou trop latéritique, et

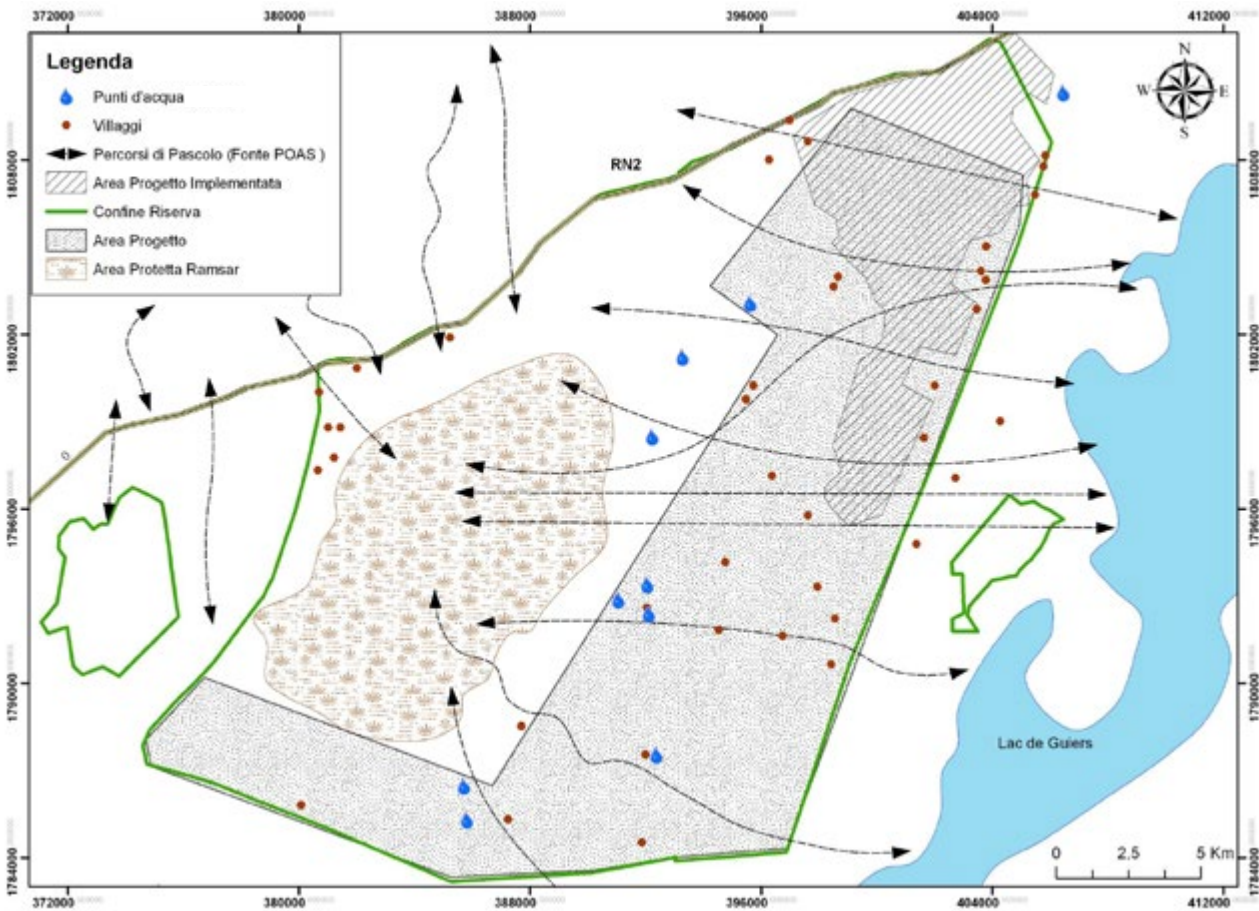
les espaces vides pour permettre aux villages limitrophes de bouger librement, nous pouvons imaginer que, à l'avenir, le projet couvrira une superficie de 5.000-6.000 ha ». ¹⁰⁷

Si ce qui a été dit est vrai, que se passe-t-il alors à *Fanaye* et qu'advient-il des 15 000 hectares restants en leur possession dans le Ndiael? Mais surtout, pourquoi une fois de plus, des informations si cruciales ont-elles du mal à être rendues publiques et ne sont-elles expliquées par l'entreprise que sous la pression suscitée par la publication d'un nouveau rapport?

107 Entretien écrit accordé à Lorenzo Bagnoli



Photo © Maura Benegiamo



CARTE (PAR DAVIDE CIRILLO)

Espaces disputés pour pratiques incompatibles : Pastoralisme et projet Senhuile dans la Reserve de Ndiel.

Cette carte illustre la Reserve de Ndiel après la relocalisation du projet Senhuile. Il faut retenir qu'elle est une représentation du territoire et pas le territoire même. Entre les éléments représentés on trouve les villages et hameaux qui l'habitent, certain marigots, la zone périphérique attribuée à la compagnie et les principaux parcours de bataille qui traversent les terres sur lesquelles l'entreprise est en train de s'installer. De cette carte on peut saisir comment les deux uses extensives de la terre ne peuvent pas coexister. L'élément spatial est à la base des critiques et des préoccupations des habitants de la zone en regardant le projet Senhuile.